

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 19/12/2022

VOI.22.00.A03118

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DES CRAS, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, RUE DE DOLE,
AVENUE LOUISE MICHEL, RUE DE FONTAINE-ECU, RUE FRANCIS CLERC,
RUE DE VESOUL, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU et RAMPE DE
MONTRAPON

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise COLAS.

Considérant que des travaux d'aménagement d'arrêt de bus rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/01/2023 au 03/02/2023 RUE DES CRAS, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, RUE DE DOLE, AVENUE LOUISE MICHEL, RUE DE FONTAINE-ECU, RUE FRANCIS CLERC, RUE DE VESOUL, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU et RAMPE DE MONTRAPON

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 10/01/2023 et jusqu'au 03/02/2023, des légers empiètements seront instaurés ponctuellement, au droit des stations bus., :

- RUE DES CRAS
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- RUE DE DOLE
- AVENUE LOUISE MICHEL
- RUE DE FONTAINE-ECU
- RUE FRANCIS CLERC
- RUE DE VESOUL
- AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
- RAMPE DE MONTRAPON

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 16 DEC. 2022

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée